

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

1. OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

2. PRODUIT

Nom du Produit : **Pan-European Growth Equity Fund [ISIN : FR0014002YN3]**

Initiateur du PRIIP (Société de Gestion) : **TALENCE PATRIVAL**

Site web de la société de gestion : www.talence-patrival.fr

Appelez le +33 (0)3 20 51 92 93 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de TALENCE PATRIVAL en ce qui concerne ce document d'informations clés.

TALENCE PATRIVAL est agréée en France sous le numéro GP 90-28 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Pan-European Growth Equity est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 01/04/2026

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

3. EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, constitué en France, relevant de la Directive européenne 2009/65/CE.

Durée : La durée de vie du Produit est de 99 ans. La Société de Gestion a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale, conformément aux dispositions prévues dans le Règlement. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des actions ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : PAN-EUROPEAN GROWTH EQUITY FUND est un Produit dynamique recherchant à optimiser la performance à travers une sélection de titres principalement au sein de l'Union Européenne, et ce sans référence à un indice. L'objectif de gestion du Produit est d'offrir une performance annualisée, nette de frais de gestion supérieure au MSCI Europe Small Cap Index dividendes nets réinvestis sur un horizon de cinq ans.

Le Produit est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du Produit.

Indicateur de référence : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel la composition d'un indicateur de référence. Cependant, un indicateur de référence l'indice « MSCI Europe Small Cap Index » dividendes nets réinvestis pourra être retenu à titre d'indicateur de performance a posteriori.

Stratégie d'investissement : Pour répondre à son objectif de gestion le Produit PAN-EUROPEAN GROWTH EQUITY FUND s'appuie sur une sélection rigoureuse des titres, obtenus après une analyse fondamentale et multicritères interne réalisée par l'équipe de gestion. Le Produit est investi au minimum à 75% en actions de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen ou de parts de fonds investis au minimum à 75% dans des actions de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen, que ces actions soient cotées en euro ou en devises de l'union européenne ou en devises de l'Espace Économique Européen. Le Produit n'a pas de contrainte d'investissement minimum par pays. Le Produit est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins aux actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne. La sélection s'appuie sur une approche bottom-up de sociétés ayant pour la plupart une capitalisation boursière comprise entre 500 millions d'euros et 5 milliards d'euros basée en Europe mais opérant généralement à une échelle internationale. De manière simplifiée, l'équipe de gestion recherche dans son univers d'investissement des acteurs de niche bénéficiant de barrières à l'entrée fortes, affichant une croissance structurelle de leur chiffre d'affaires ainsi qu'une bonne rentabilité, selon l'analyse de l'équipe de gestion. Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs. Les lignes sont constituées avec un objectif de conservation à long terme (supérieur à deux ans) et le portefeuille sera relativement concentré (environ 70 à 90 lignes). La part investie en actions dépend des opportunités d'investissement qui se présentent au cas par cas aux gérants et non de considérations macroéconomiques quel que soient leur capitalisation boursière et leur secteur. L'exposition du Produit aux actions et marchés des pays émergents demeurera accessoire et inférieure à 10% de l'actif net ces investissements seront exclusivement réalisés en titres vifs. Le Produit peut être investi en instruments du marché monétaire à hauteur de 25% de son actif net, dont un maximum de 20% de l'actif net en instruments du marché monétaire et titres obligataires donnant accès au capital de l'émetteur. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés. Les titres de créances négociables libellés en Euros auront une échéance maximale de trois mois : les titres court terme ainsi utilisés bénéficieront d'une notation Standard & Poor's court terme A-2 minimum (ou d'une notation équivalente d'une autre agence de notation comme Moody's ou Fitch Rating ou selon la notation interne de l'équipe de gestion). Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit et de risque marché dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie donc pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation. Les espèces représenteront au maximum 10% de l'actif net du Produit. Le Produit peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPC français et/ou européens, notamment dans le cadre du placement de la trésorerie, ou des OPC investis en actions dans le cadre de la politique d'exposition au risque actions, ou des OPC investis en obligations dans le cadre de la politique d'exposition au marché obligataires. Ces OPC et fonds d'investissement peuvent être gérés par TALENCE PATRIVAL ou par le Gestionnaire Financier par délégation du Produit PAN-EUROPEAN GROWTH EQUITY FUND. Le Produit n'aura pas recours aux produits dérivés. Il pourra toutefois détenir des produits intégrant des dérivés dans le cadre de la gestion du portefeuille actions (bons/droits préférentiels de souscription et warrants détachés par les actions détenues en portefeuille ou permettant de souscrire des actions). Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés dans le but d'exposer ou de couvrir partiellement le Produit contre une évolution favorable ou défavorable d'actions et d'indices. Aucune surexposition de l'actif net du Produit n'est recherchée. La valeur liquidative du Produit est calculée en euros, néanmoins le Produit est exposé à un risque de change du fait des instruments financiers et espèces qui composent son portefeuille. Compte tenu de la classification du Produit, les devises de cotation peuvent être l'euro, des devises européennes autres que l'euro ou encore des devises non européennes. Le Produit n'a pas de limite d'exposition par devises, par conséquent l'exposition aux devises autres que l'euro peut atteindre 100% de l'actif net. Il n'y aura pas de surexposition du portefeuille au risque devise. Le risque de change ne sera pas systématiquement couvert.

Ce Produit n'intègre pas de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088, ni des critères d'investissements durables au sens de l'article 9 du même Règlement. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Affectation des revenus : capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Investisseurs de détail visés : Tous les souscripteurs, en contrepartie d'un risque de perte en capital. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « Souscripteurs concernés ».

L'OPC peut servir de support d'unités de comptes des contrats d'assurance-vie.

Ce Produit ne peut bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une U.S. Person telle que définie dans le Prospectus.

Informations pratiques :

Dépositaire : CACEIS Bank

Les demandes de rachat ne peuvent porter que sur un nombre entier de parts. Les demandes de rachat sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris ou un jour férié français) avant 12 heures auprès du dépositaire et sont exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

Les derniers documents réglementaires, en ce compris le Prospectus, le Document d'Informations Clés, le Règlement, le dernier Rapport Annuel, le dernier Rapport périodique ainsi que la dernière Valeur Liquidative et les données relatives aux performances passées depuis la création du fonds, sont disponibles en langue française et gratuitement auprès de la Société de

4. QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Par ailleurs, vous serez exposés aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque) :

Risque de taux : En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative peut donc baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

Risque de change : Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro. Le Produit pourra avoir une exposition maximale au risque de change de 100% de son actif net.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS EXEMPLE D'INVESTISSEMENT : 10 000 €			
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	4 330 EUR	2 660 EUR
	Rendement annuel moyen	-56,7 %	-23,3 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	5 470 EUR	6 730 EUR
	Rendement annuel moyen	-45,3 %	-7,6 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	9 950 EUR	11 180 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,5 %	+2,3 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	15 840 EUR	19 340 EUR
	Rendement annuel moyen	+58,4 %	+14,1 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

5. QUE SE PASSE-T-IL SI TALENCE PATRIVAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

6. QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- > qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- > 10 000 EUR sont investis.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 5 ANS
Coûts totaux	597 EUR	1 652 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	6,0 %	2,9 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de + 5,11 % avant déduction des coûts et de + 2,26 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Investissement de EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00 % du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le Produit vous informera des coûts réels. Le Produit ayant prévu un mécanisme de droits d'entrée ajustables, d'autres coûts sont susceptibles d'être prélevés selon des modalités particulières (se référer au Prospectus pour davantage d'informations sur ces droits).	(Jusqu'à) 200 EUR et selon dispositions particulières
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00 % du montant investi. Le Produit ayant prévu un mécanisme de droits de sortie ajustables, d'autres coûts sont susceptibles d'être prélevés selon des modalités particulières (se référer au Prospectus pour davantage d'informations sur ces droits).	(Jusqu'à) 200 EUR et selon dispositions particulières
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,80 % de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	180 EUR
Coûts de transaction	0,17 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	17 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0 % - Description : 15% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice MSCI Europe Small Cap Index (dividendes nets réinvestis)	0 EUR

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement.

7. COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANNÉES

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement, étant précisé que le rachat de vos parts avant la fin de la période de détention recommandée peut être préjudiciable en termes de rendement, augmenter les risques associés à votre investissement, et conduire à la réalisation d'une perte en capital.

Les demandes de rachat ne peuvent porter que sur un nombre entier de parts. Les demandes de rachat sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris ou un jour férié français) avant 12 heures auprès du dépositaire et sont exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

8. COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Si vous souhaitez nous faire part d'une réclamation, vous pouvez nous contacter par courrier : TALENCE PATRIVAL, Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal, France ou par email : reclamation@talence-patival.fr

Les modalités relatives au droit pour tout investisseur de porter une réclamation ou d'exercer un recours collectif sont détaillées dans la Politique de traitement des réclamations de TALENCE PATRIVAL, accessible à partir du lien suivant : www.talence-patival.fr/informations-reglementaires

Dans le cas où vous auriez formulé une réclamation à laquelle TALENCE PATRIVAL ne parviendrait pas à apporter une réponse satisfaisante, vous pouvez recourir au service du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») par formulaire électronique, en consultant le site www.amf-france.org, ou par courrier à l'attention du Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02.

9. AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Scénarios de performance : Vous pouvez obtenir les derniers scénarios de performance via le site internet www.talence-patival.fr.

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site internet www.talence-patival.fr.

Les derniers documents réglementaires, en ce compris les données relatives aux scénarios de performance et aux performances passées depuis la création du fonds, sont disponibles auprès de la Société de Gestion : par courrier auprès de TALENCE PATRIVAL, Parc des Trois Chênes, 29 bis Avenue de la Marne - 59290 Wasquehal, France ou par email : contact@talence-patival.fr

Plafonnement des ordres de rachats (« gates ») : afin d'assurer un traitement équitable des porteurs et dans l'intérêt exclusif de ces derniers, la Société de Gestion peut être amenée à plafonner ou suspendre provisoirement les ordres de rachats dans des circonstances exceptionnelles de liquidité. Ces mesures sont précisées dans le Prospectus du Produit.

En outre, le Produit relève de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR » ou « Disclosure »). En ce sens, le Produit ne vise pas la promotion de caractéristique environnementale et sociale ni l'investissement durable.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce Document d'Informations Clés est mis à jour annuellement.